

Cour des comptes

Avis modificatif relatif à la composition et au fonctionnement de la commission prévue par l'article L. 221-7 du code des juridictions financières (chambres régionales des comptes)

NOR : CPTP2127933V

L'avis relatif à la composition de la commission de sélection instituée par l'article L. 221-7 du code des juridictions financières chargée d'établir la liste d'aptitude au grade de conseiller de chambre régionale des comptes, en application de l'article L. 221-4 du même code, publié le 16 juillet 2021, est modifiée comme suit :

Au lieu de « Mme Catherine Démier, conseillère maître à la Cour des comptes, présidente... » lire « M. Gérard Terrien, président de chambre à la Cour des comptes maintenu en activité, président... ».